

Numéro de référence : K4E21-13-0401

Annexe B

Soumission financière

Présenter le volet technique de la proposition (critères non liés au coût) **séparément du** volet financier de la proposition (deux enveloppes ou dossiers distincts). **Les soumissions dont les propositions techniques et financières ne seront PAS séparées seront rejetées d'emblée. Les soumissions électroniques (courriel) sont préférables.**

Le numéro de référence K4E21-13-0401 DOIT être inscrit sur toutes les soumissions.

1. La sélection du ou des entrepreneurs sera fondée sur la « meilleure valeur globale » pour l'État en matière de mérite technique et de coût; le soumissionnaire conforme dont le prix global est le plus bas se verra attribuer un contrat. Environnement Canada préfère attribuer un seul contrat.
2. Si aucun entrepreneur ne peut effectuer à lui seul toutes les tâches énoncées dans la présente demande de propositions, plusieurs contrats pourront être accordés selon le plus bas soumissionnaire pour chaque aire de conservation.
3. Les soumissionnaires doivent présenter une proposition de coût comprenant un prix pour chaque aire de conservation, ainsi qu'un prix global total (pour toutes les aires de conservation visées par leur soumission).
4. Les soumissionnaires doivent inclure dans leur proposition de coût une ventilation détaillée de leurs honoraires, y compris un estimé de leurs frais de déplacement. Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur proposition tient compte de la main-d'œuvre, de l'équipement et des dépenses (y compris les frais de déplacement) qui peuvent être liés à ce contrat.

Aire 1 – Cape Dorset (ROM de Dewey Soper) _____ \$

Aire 2 – Grise Fiord (RNES de Nirjutiqarvik) _____ \$

Aire 3 – Coral Harbour (ROM d'East Bay et ROM d'Harry Gibbons)
_____ \$

**Aire 4 – Resolute Bay (ROM de Prince Leopold, ROM de Seymour Island
et RNES de Polar Bear Pass)** _____ \$

Aire 5 – Pond Inlet (ROM de Sirmilik)
_____ \$

PRIX DE SOUMISSION GLOBAL _____ \$
Taxes en sus

Numéro de référence : K4E21-13-0401

Annexe B

ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT (ARTN) – CRITÈRE D'ÉVALUATION – RÉDUCTION POSSIBLE

Toutes les soumissions reçues qui respectent les exigences obligatoires seront évaluées selon un pourcentage correspondant au respect des critères ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils répondent à un ou plusieurs des critères d'évaluation souhaitables suivants, le cas échéant :

CRITÈRES DE LA SOUMISSION	RÉDUCTION POSSIBLE
a) A un siège social, des bureaux administratifs ou d'autres installations dans la région du Nunavut	2,5 %
OUI___ NON___	
b) Embauche des travailleurs inuits, a recours a des services professionnels inuits ou à des fournisseurs inuits ou encore à des soumissionnaires inuits	5 %
OUI___ NON___	
c) prend des engagements, dans le cadre du contrat, en ce qui a trait à la formation en cours d'emploi ou au développement de compétences pour les Inuits.	2,5 %
OUI___ NON___	

TOTAL DE LA RÉDUCTION POSSIBLE 10 %

Aux fins d'évaluation uniquement, le pourcentage de réduction sera déduit du prix évalué du soumissionnaire jusqu'à concurrence de dix (10) pour cent. Si un contrat est attribué, le soumissionnaire retenu facturera le prix de sa soumission, sans déduction.

Précisions :

- « Inuit » est défini à l'article 1 de l'ARTN;
- « Entreprise autochtone » veut dire une « entreprise inuit » tel que défini à l'article 24.1.1 de l'ARTN, ou une entreprise figurant dans le registre des entreprises inuites (<http://www.inuitfirm.com/public/index.html>) (en anglais seulement);

Pour que des points soient attribués à sa proposition, un soumissionnaire doit fournir, dans sa soumission, la preuve écrite qu'il respecte les critères de la soumission. Les preuves écrites comprennent notamment :

- Une inscription au registre des entreprises inuites Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) (<http://www.inuitfirm.com/public/index.htm>)
- ou un certificat de statut d'entreprise inuite émis par le NTI;
- une lettre précisant le nom des employés inuits et le nombre d'employés inuits;

Numéro de référence : K4E21-13-0401

Annexe B

- une liste des fournisseurs inuits liés à la soumission;
- l'emplacement du siège social, du bureau administratif ou d'autres installations.
- un plan de formation en cours d'emploi ou de développement de compétences pour les Inuits.